

VIOLENCE ET EXTORSION

AUCUN COMMERCE NE DOIT OPÉRER SOUS LA MENACE. PARLEZ-NOUS.

Réagir adéquatement aux menaces et aux extorsions

- Ne jamais céder au chantage, ne jamais payer les sommes demandées ni interagir avec les criminels.
- Documenter les faits et signaler immédiatement tout événement suspect.

Sécuriser votre personnel

- Sensibiliser votre personnel à reconnaître les comportements suspects.
- Établir un plan d'urgence en cas de menaces (ex. : intimidation, agression, incendie).

Renforcer la sécurité physique de vos commerces

- Améliorer l'éclairage intérieur et extérieur.
- Installer des caméras de surveillance fonctionnelles, un système d'alarme silencieux ou des boutons panique.



NOUS JOINDRE



 Urgence 9-1-1

Centrale de l'information criminelle
Anonyme et confidentiel
1 800 659-4264
cic@surete.qc.ca



UNIS

PROTÉGER. ÉCOUTER. INTERVENIR :

UNIS CONTRE LA VIOLENCE
ENVERS LES COMMERÇANT(E)S



VOUS N'ÊTES PAS SEUL(E). PARLEZ-NOUS.



Surveiller les fausses critiques en ligne

- Identifier les faux avis (ex. : profils anonymes/récents, mentions exagérées ou incorrectes ou séries d'avis négatifs en peu de temps et les signaler sur les plateformes).
- Ne jamais payer pour faire retirer les avis négatifs.



Prévenir les incendies criminels

- Utiliser des vitrines anti-intrusion et des pellicules retardant le bris.
- Laisser les façades libres d'objets qui pourraient briser les vitres ou propager l'incendie (boîtes, déchets, palettes).
- Installer des détecteurs de fumée reliés à une centrale de sécurité et un système d'extinction automatique dans les zones à risque.



Protéger les informations sensibles du commerce

- Sensibiliser le personnel à la confidentialité des informations qu'il partage.
- Changer la routine (ex. : varier les heures de dépôt).
- Limiter les informations facilitant un repérage criminel sur les médias sociaux et les registres publics (ex. : Registraire des entreprises du Québec).



POURQUOI SIGNALER À LA POLICE

- + Obtenir un accompagnement et des conseils adaptés
- + Se libérer de l'emprise des criminels
- + Contribuer à la sécurité de vos proches et de votre quartier
- + Augmenter les chances d'arrêter les responsables
- + Aider à identifier et à traduire en justice les criminels



IMPORTANT :

Si vous avez payé pour être protégé, vous n'avez rien fait de mal.